## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CŒUR DU COTENTIN

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## - SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2016 -

L'an deux mille seize, le vingt-deux du mois de septembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire élus se sont réunis dans la salle du Conseil de la Maison des Services Publics à Valognes (50700) sur la convocation qui leur a été adressée par le président, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales applicables en la matière.

## Étaient présents :

## Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires titulaires :

Mesdames et Messieurs Germaine LAHAYE, Patrice PILLET, Sylvie DUSSAUX, Pierre PREVEL, Monique LECANUET, Emmanuel LERUEZ, Richard LEPIGEON, Yvonne MARTIN, Jean HAMELIN, Jean-Luc PELLERIN, Noëlle BENOIST, Danielle ESNAULT, Robert LEBRETON, Jean-Marie RENARD, Michel LECHEVALIER, Jean-Paul LEMOIGNE, Maurice DUCHEMIN, Dominique GODAN, Hubert BARBEY, Hubert LEFEVRE, Marie-Claude MOUCHEL, Jean DESQUESNES, Jean-Marie MOUCHEL, Joël DIESNY, Hélène TRAVERT, Jean-Pierre BERTEAUX, Jacques COQUELIN, Anne-Marie GOLSE, Odile SANSON, Jean-Louis VALENTIN, Brigitte GRANDGUILLOTTE, Sylvain CAILLOT, Ghislaine DENNEBOUY, Fabrice RODRIGUEZ, Ingrid DESRUES, Robert RETOUT, Alain CROIZER, Emmanuelle LETEISSIER.

## Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires suppléants : Monsieur Guy LESENECHAL.

#### Excusés :

Mesdames et Messieurs Marie-Jeanne FOLLIOT (Pouvoir à Patrice PILLET), Roger ROUSSEAU (Pouvoir à Jean-Louis VALENTIN), Marc FEUARDANT (Pouvoir à Pierre PREVEL), Rodolphe VEILLARD (Pouvoir à Noëlle BENOIST), Yves LANGLOIS (Suppléant : Guy LESENECHAL), Alain BIGOT, Christian LAMOTTE (Pouvoir à Jacques COQUELIN), Pierre COURSIER (Pouvoir à Odile SANSON).

#### Pouvoirs de :

- Marie-Jeanne FOLLIOT à Patrice PILLET
- Roger ROUSSEAU à Jean-Louis VALENTIN
- Marc FEUARDANT à Pierre PREVEL
- Rodolphe VEILLARD à Noëlle BENOIST
- Christian LAMOTTE à Jacques COQUELIN
- Pierre COURSIER à Odile SANSON
- Patrice PILLET à Jean DESQUESNES (de 18h30 à 18h55)

Date de convocation	embre 2016 embre 2016
Nombre de Membres en exercice	9
Nombre de pouvoirs :	6 15

Madame Anne-Marie GOLSE a été désignée secrétaire de séance.

### **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION:**

- Monsieur KIES, Directeur des Services
- Madame EPAILLARD, Secrétaire administrative

## **OBJET: OBJECTIFS POURSUIVIS PAR L'ELABORATION DU PLUI**

## **OBJECTIFS POURSUIVIS PAR L'ELABORATION DU PLUI**

A l'examen des premiers travaux menés par le cabinet d'études notamment auprès des communes, il est souhaité préciser les objectifs fixés lors de l'élaboration du PLUi pour favoriser notamment le travail d'élaboration du Programme d'Aménagement et de Développement Rural en s'appuyant sur les thématiques abordés dans le PADD, à savoir :

- 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques;
- 2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

Ceci exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- FIXE les objectifs suivants pour l'élaboration du PLUi :

En matière d'aménagement : Développer et promouvoir l'attractivité du territoire pour l'accueil de nouvelles populations en s'appuyant sur la qualité du cadre de vie et l'offre en service de proximité. Il s'agit d'un enjeu majeur du territoire qui intervient de manière transversale dans les différents domaines d'intervention du PLUi, à savoir :

- l'habitat en mettant en place une politique structurée et complémentaire pour proposer une diversité dans la typologie des logements, dans la répartition géographique et un marché locatif adapté aux attentes des habitants.
  - maintenir et développer les logements adaptés aux personnes âgées dans les centresbourgs en s'appuyant sur les premières opérations de ce type menées dans les communes de Brix et de Sottevast,
  - maintenir et promouvoir les opérations de réhabilitation de bâtis anciens afin de conserver le patrimoine et favoriser le maintien à domicile des personnes vieillissantes en s'appuyant sur le bilan de l'OPAH menée sur le territoire communautaire depuis 2013,
  - o bâtir une politique en faveur du logement social en privilégiant des opérations mixtes (accessions à la propriété et location sociale) dans les bourgs, comme sur le dernier lotissement communal d'Yvetot Bocage, pour avoir une offre de logements sociaux qui ne soit plus concentrée sur les deux pôles principaux.
- les transports et les déplacements en proposant une combinaison de l'ensemble des modes de déplacements autour de connexions simples et efficaces s'appuyant sur l'offre ferroviaire et sur le réseau routier organisé à partir de la RN 13 et des routes secondaires ayant un rôle structurant pour le territoire (RD900, RD902,...). Les objectifs, pour la mobilité, sont :
  - o renforcer l'offre de transport collectif notamment en améliorant son accessibilité (exemple de la gare de Valognes et les actions menées sur le stationnement), en sécurisant les points d'arrêts des cars, en développant les lignes et le transport de proximité en lien avec la future politique de la communauté d'agglomération,
  - développer des solutions alternatives notamment en aménageant les aires de covoiturage et en créant des cheminements sécurisés pour les déplacements pédestres et cyclistes
  - o sécuriser les déplacements routiers notamment autour de l'axe RN13 (axe et échangeurs) mais également dans le traitement les entrées de villes/de bourgs notamment lorsqu'il s'agit de routes départementales sujettes à une vitesse excessive des automobilistes (exemple de la RD 900) ainsi q'une limitant la multiplication des accès sur des voies routières ayant un trafic important,
- l'aménagement numérique, en accompagnant le déploiement de l'offre numérique sur le territoire pour permettre le développement des usages. L'objectif poursuivi est la résorption des zones blanches en prenant également en compte la concentration des branchements dans les secteurs urbanisés pour assurer un équilibre financier de l'opération. Les solutions hertziennes, par l'intermédiaire d'antennes collectives, seront prises en comptes pour ne pas exclure des parties du territoire.

- l'équipement commercial en proposant une offre de proximité diversifiée et adaptée aux pratiques pour éviter une évasion commerciale. L'objectif est :
  - o d'avoir un tissu diversifié de taille adaptée pour satisfaire les attentes de la zone de chalandise naturelle et éviter une évasion vers d'autres territoires.
  - de maintenir un commerce de centre-ville à Bricquebec et Valognes en favorisant la diversité de l'offre, en maintenant les vitrines commerciales et en favorisant l'accès et la qualité des espaces publics,
  - de conserver les commerces de proximité sur les communes situées dans les pôles secondaires (Brix, Rauville La Bigot, Sottevast) et aux abords des axes structurants de l'intercommunalité (Le Vrétot, Négreville, Saint-Joseph, Sauxemesnil,...),
- le développement économique en maintenant le taux d'emploi du territoire. Ainsi, le dynamisme démographique devra s'accompagner d'un dynamisme économique notamment en veillant à :
  - o Proposer une offre spatiale dans une approche qualitative des conditions d'accueil d'entreprises et de leur développement tout en conservant la diversité du tissu économique local. Celle-ci s'appuiera sur l'extension des pôles existant autour de l'axe structurant RN13 comme le projet d'extension de 17 ha de l'espace d'activités d'Armanville et des pôles principaux.
  - Faciliter et accompagner, notamment autour du Pays d'Art et d'Histoire du Clos Cotentin, de la randonnée à thème et des produits du terroir, le développement de l'activité touristique,
  - Préserver l'activité agricole qui demeure un secteur important du territoire tant pour la préservation des paysages que pour le dynamisme économique autour de l'usine agroalimentaire de Sottevast, les produits fermiers cidricoles que le développement des circuits courts d'approvisionnement (viandes, produits laitiers,...).

En matière d'équipement : Prévoir de renforcer la présence des équipements sur le territoire autour des deux pôles principaux tout en soutenant les pôles secondaires et le maintien d'une offre publique dans les communes. L'objectif est de tendre vers une gestion mutualisée des équipements existants et adapter leur utilisation à l'évolution des usages en prenant en compte les besoins relatifs à la réalisation d'équipements collectifs liés au sport, à l'accueil de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse et des séniors notamment par la mise en place de multi-accueil, de périscolaire, d'école intercommunale, de résidence sénior,...

## Ainsi, il est envisagé :

- dans les deux pôles principaux, la construction à Valognes d'un espace aquatique, d'un bâtiment PSLA, d'un groupe scolaire maternel et élémentaire, la réhabilitation de la bibliothèque, la création d'une maison des solidarités, et à Bricquebec d'une médiathèque, d'une antenne de la Maison des Services Publics avec notamment un office de tourisme,...
- dans les pôles secondaires, des aménagements à Brix et Rauville la Bigot pour le maintien d'un point Poste, le déménagement à Sottevast de la bibliothèque, le renforcement des groupes scolaires comme à Yvetot Bocage, Saint Joseph, Négreville....
- dans les autres secteurs, le développement de salles de convivialité comme à Tamerville ou Huberville ou d'aires de petits jeux comme dans la commune déléguée de Le Vrétot.

En matière d'urbanisme : Couvrir le territoire de chaque commune par un document d'urbanisme évolutif, affranchissant celles qui n'en n'ont pas de l'application du Règlement National d'Urbanisme (RNU) et de la caducité proche des Plans d'Occupation des Sols (POS). Aujourd'hui il existe 4 PLU, 2 POS, 12 cartes communales et 8 communes ou communes associées en RNU. Le territoire devra :

- proposer un développement cohérent et harmonieux en permettant, à chaque commune, de disposer d'une gestion de ce foncier lui permettant, pour une période de 15 années, de répondre aux besoins d'évolution de sa population tout en veillant à respecter les territoires voisins,
- se doter des outils d'urbanisme, (destination des sols, préservation des vitrines, espaces réservés, droit de préemption urbain,...) pour maîtriser la politique foncière et disposer des terrains permettant d'assurer les politiques de développement arrêtées pour le territoire.

En matière de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques: Préserver l'espace communautaire qui est à la source de nombreux cours d'eau majeurs qui irriguent le Cotentin et qui dispose d'une densité bocagère parmi les plus fortes au niveau national, en lien avec la forte présence de l'élevage. Les objectifs assignés au PLUi sont de :

- valoriser et préserver les espaces naturels d'intérêt écologique, tels que le bois de Barnavast ou la forêt de l'Ermitage,
- préserver et renforcer les entités écologiques participant aux continuités écologiques (trame verte et bleue) du territoire, tels que les réservoirs de biodiversité (bois de Barnavast, prairies humides de fond de vallée, etc.) et les corridors écologiques (matrice bocagère, continuités humides, continuités aquatiques telles que la rivière de Gloire ou la Sinope),
- intégrer les risques environnementaux au projet de territoire afin de ne pas augmenter la vulnérabilité du territoire notamment lié aux zones inondables en vallée de la Scye, de la Douve, de la Gloire du Merderet, etc., PPRi de la Divette - Trottebecq (Brix et Breuville),
- diminuer les consommations énergétiques et les émissions de GES (gaz à effet de serre) en s'inscrivant au sein du Plan climat du Cotentin et notamment en agissant sur le résidentiel, premier secteur consommateur d'énergie finale et émetteur de GES.

 Suivent les signatures –
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Valognes, le 23 septembre 2016

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE

LE PRÉSIDENT DE LA

DU CŒUR DU COTENTIN (Manche)

\*

J.L. VALENTIN



JLV/LK/MH/428/16 COURRIER ARRIVE

Valognes, le 11 octobre 2016 13 0CT. 2016

Le Président de la Communauté de Communes du Cœur Cotentin

à

Monsieur ARRIVE Benoît Maire de CHERBOURG-EN-COTENTIN 10 Place Napoléon - Cherbourg-Octeville 50100 CHERBOURG-EN-COTENTIN

Objet : Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Définition des objectifs poursuivis

Monsieur le Maire,

Conformément aux articles L.132-12 et L.132-13 du Code de l'Urbanisme, je vous prie de trouver ci-joint pour information la délibération du conseil communautaire, en date du 22 septembre dernier, concernant la définition des objectifs poursuivis par l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin et venant compléter la délibération en date du 25 novembre 2015 prescrivant ce dernier.

Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

DU CŒUR DU COTENTIN (Manche)

Jean-Louis VALENTIN